



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

Rapport Financier exercice clos le 31/12/2022

1. Préambule :

Les résultats comptables exposés ci-après sont établis en suivant les préconisations relatives aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Pour faciliter la lecture, les chiffres présentés dans ce rapport moral sont arrondis à l'euro près.

Les comptes ont été arrêtés au 31 décembre 2022.

Cette année, l'exercice est étalé sur 14 mois. En effet, lors de l'Assemblée générale 2021, nous avons acté le changement de la période comptable, la clôture des comptes passant du 31 octobre au 31 décembre. 2022 étant une année de transition, nous avons intégré les mois de novembre et décembre 2021.

2. Présentation de l'exercice 2022

2.1. Présentation du compte de résultat 2022

L'exercice 2022 s'établit avec **5 935 €** de recettes pour **5 197 €** de dépenses.

Il présente donc un excédent de **739 €**.

2.1.1. Les dépenses : 5197 €

Il faut retenir **142 €** de frais de fonctionnement, légèrement supérieurs cette année compte tenu des 14 mois d'exercice.

Les frais liés aux événements, activité principale de la classe, s'élèvent de **4 000 €**. Ils se répartissent entre :

- **1 337 €** de ski voile (équilibrés par ses recettes sauf **123 €** liés à la prévention du Covid),
- **857 €** de tracking (Christian a négocié une forte remise compte tenu des problèmes de fonctionnement) pour le national de Carnac (pour **300 €** de recettes),
- **470 €** de frais de réception et de récompenses diverses,

- **1 085 €** pour le challenge 2021 (financé par **1 000 €** de provision 2021),
- **250 €** de challenge 2022.

Vous pouvez constater que nous avons fortement réduit le coût du challenge annuel, car d'une part, nous avons décidé de contenir cette dépense qui devenait disproportionnée et d'autre part, notre importateur, RS VELEROS, a pris en charge 50 % de la valeur du lot principal. Nous le remercions pour ce geste.

Enfin, nous avons eu **1 055 €** de fabrication de produits dérivés, somme largement absorbée par les recettes.

2.1.2. Les produits : 5 935 €

L'ensemble des cotisations s'élève à **1 510 €**.

Nous comptabilisons 30 adhésions à **45 €** et 8 adhésions à **20 €**, soit un total de **38** adhérents (contre **33** en 2021). Les adhérents se répartissent entre un « socle stable d'anciens » d'une vingtaine de membres, de quelques départs chaque année, et nous partageons un vrai espoir avec l'arrivée de 8 nouveaux adhérents propriétaires (contre 4 en 2021). Le mouvement lancé l'an dernier avec la cotisation des équipiers et amis (qui de fait sont les conjointes) permet de comptabiliser 7 adhésions supplémentaires pour un seul équipier « extérieur » qui vient naviguer en duo avec un propriétaire. Ainsi, tous les navigants classés au challenge sont adhérents à la classe Weta et peuvent s'exprimer lors de l'assemblée générale ordinaire.

La ligne évènement présente **1 514 €** de recettes, avec la participation du Ski Voile (**1 214 €**) et du tracking lors du national (**300 €**). Nous précisons que nous avons fait un geste exceptionnel, car nous avons remboursé à deux personnes leur part du tracking en raison de leur retrait du national de Carnac pour des raisons personnelles.

Les produits dérivés ont rapporté **1 911 €** de recettes, dont **720 €** pour les sacs à voile qui restaient en stock. Merci à Christian d'avoir boosté cette vente. Danièle a lancé une ligne de sweats et tee-shirts qui se vendent bien. A titre d'information, il reste encore quelques bobs et glacières. Il faut savoir que les produits dérivés émargent sur plusieurs exercices selon les achats et les ventes.

Enfin on constate en dernière ligne les **1 000 €** de provision 2021 puisque nous n'avions pas financé le challenge en 2021. Cette ligne a donc servi d'équilibre comptable.

2.2. Présentation des mouvements de caisse

L'an dernier, j'avais évoqué les mouvements de caisse, qui n'apparaissent pas dans le compte de résultat car c'est de la trésorerie.

Pour 2022, c'est une ligne équilibrée avec **1 941 €** de recettes et de dépenses, pour des avances ou des cautions qui ont toutes été remboursées.

3. Situation de la trésorerie :

Le solde du compte bancaire de l'association, qui était de **6 174,95 €**. au 31/10/2021, s'établit à la date de clôture de l'exercice, le 31/12/2022, à **6 128,40 €**.

La tenue de ces comptes a été dûment vérifiée par notre commissaire aux comptes, à savoir Danièle EVRARD. Nous la remercions d'avoir pris le temps de relire tous les mouvements de caisse, soit près de 130 opérations, permettant ainsi de rectifier quelques affectations et d'assurer ainsi la sincérité des comptes.

Il conviendrait de renommer lors de cette assemblée générale 2022, un(e) commissaire aux comptes pour l'exercice 2023.

4. Coût des régates

Certains ont trouvé que le coût d'inscription de quelques régates était trop élevé. Il me semble nécessaire de fournir quelques explications, même si la facture finale reste de la responsabilité du club organisateur.

Ces clubs ont des frais importants pour nous accueillir, entre l'organisation générale des régates, la sécurité sur l'eau (location matériel et dépenses carburant), les frais annexes pour les pots d'accueils et les repas. Or, beaucoup de clubs sont confrontés à une désaffection des bénévoles. Dès lors, pour assurer une bonne prestation telle que nous l'exigeons (nous avons tous en mémoire quelques manquements à la sécurité...), ce sont des salariés qui sont mobilisés, ce qui amène des coûts supplémentaires qui de plus, sont absorbés par moins de participants ! L'équilibre financier devient très difficile à tenir.

Certes, il reste encore quelques clubs qui fonctionnent uniquement par le bénévolat, voire certains par altruisme car un de leur membre actif est propriétaire d'un Weta. Mais il nous semble que ce mouvement s'essouffle... Sachez d'ailleurs que le bureau du WCF a déjà refusé des régates dans des clubs qui demandaient un forfait global pour cette organisation, induisant ainsi une participation exorbitante.

Dès lors, un débat devra s'installer, pour soit de ne régater que dans les clubs portés par des bénévoles, et ce sera toujours les mêmes, soit d'accepter de supporter des inscriptions plus couteuses, voire de partager les régates avec d'autres séries, permettant ainsi de contenir le coût final.

Le trésorier

Didier REVILLET

Vote du rapport financier :

La présentation synthétique du budget de l'exercice est annexée au présent rapport financier.